

Conseil communal de Concise

Rapport concernant le Préavis Municipal No 11/2022

Concernant : la réfection et mise à niveau du collège Henri Dès

La commission, composée de MM. Thierry Humblet, Christophe Mayor et Joël Jeanneret (rapporteur) s'est réunie le lundi 7 mars 2022 et le mardi 15 mars 2022 pour une visite sur place avec M. David Romero, municipal responsable de l'instruction publique, que nous remercions vivement.

Nous ne mettons pas en doute les devis fournis par les entreprises, bien que certains ressemblent plus à un brouillon qu'à une offre et posent de réels problèmes de lisibilité. Nous suggérons à la Municipalité d'exiger des offres plus lisibles.

Les demandes actuelles ont été soulevées pendant le projet d'agrandissement, elles n'ont cependant pas été prises en considération car il n'était pas garanti que les délais pour l'enclassement soient respectés.

Nous avons rendu attentif M. Romero que les 5'000.- CHF prévus pour l'horloge mère pouvaient être un cas pris sous garantie car visiblement le problème est apparu après le remplacement de celle-ci.

Lors de l'extension, l'accès entre les salles ACT-ACM était connu. Pour des raisons de respect des coûts, une adaptation de 4% a été préconisée, c'est pourquoi l'ouverture prévue n'a pas été réalisée. De plus, l'ouverture proposée dans le projet initial n'aurait pas été adéquate.

L'automatisation des stores fait suite à la grêle et peut être subventionnée pour moitié par l'ECA.

Pour les 9%, il sera demandé à l'ASIGE de participer aux coûts d'installation de l'infrastructure électrique pour les 7 nouveaux écrans didactiques.

Avant la visite sur site, la somme de 195'000.- CHF nous paraissait disproportionnée d'autant que l'extension vient à peine d'être achevée.

Après constat sur place, il paraît évident que des entretiens doivent être effectués et que seulement 7000.- CHF ont été investis durant ces 20 dernières années.

Suite à la visite de chaque classe, nous avons constaté qu'une approche ciblée des réfections a déjà été faite.

Pour les sanitaires, seuls 2 lavabos seront remplacés par des versions en inox ainsi que de nouveaux « robinets et syphons ».



Pour les sols, une vitrification est prévue uniquement dans les salles les plus endommagées.



Pour les peintures, rien n'a été fait pendant 20 ans, un rafraîchissement n'est un luxe.



Pour les boiseries (tablettes de fenêtres et portes vitrées au nord) une remise en état est nécessaire.



Monsieur Romero nous informe que l'exécution des travaux qui ne concerne pas de la remise en état sera réalisée à condition que le préavis destiné à l'ASIGE soit accepté lors de l'assemblée du 15 juin 2022.

Sur cette base, la commission vous recommande d'accepter le présent préavis. Pour la commission :

Concise le 15.03.2022

Thierry Humblet

Lu et approuvé

Le 19.03.2022

La version signée sera transmise le jour du conseil

Christophe Mayor

Lu et approuvé

Le 19.03.2022

Joël Jeanneret

Lu et approuvé

Le 19.03.2022